

COMMUNE DE 08310 JUNIVILLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mardi 19 octobre 2021 à 20h00

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 19 octobre 2021 à 20h00 sous la présidence de Mr Christian Cogniard, Maire.

Présents : tous les conseillers en exercice exceptés :

Absents excusés : Mr Jean Christophe LACLAIRE (pouvoir à Mr Christian Cogniard), M. Laurent BOUTRY (pouvoir à Mr Bruno ROCHON) et M. Jérôme CHOCARDELLE (pouvoir à Mme Elodie PILARDEAU)

Secrétaire de séance : Mme Alexandra CLEMENT

1-APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2021.

Après quelques précisions, le compte rendu du conseil municipal du 09 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

2-TOUR D'HORIZON DU MAIRE

Monsieur le Maire fait part des réunions, évènements et manifestations divers intervenus depuis la dernière réunion du conseil :

- Mi-septembre : Emménagement dans les nouveaux bureaux de la mairie
- 25/09 : Déplacement en bus au festival des marionnettes à Charleville
- 20/09 : Commission loisirs
- 30/09 : Conseil communautaire CCPR
- 04/10 : Réunion avec Mr Lesne (EDF Energies Renouvelables) sur le projet éolien du Mont des 4 Faux
- 04/10 : Réunion maire-adjoints
- 05/10 : Visite des bureaux de la mairie par le personnel de la CCPR
- 05/10 : Réunion des maires d'Alincourt, Le Châtelet, Neuflize et Juniville sur la sécurité dans les villages
- 07/10 : Visite de la commission de sécurité dans la Salle Polyvalente
- 08/10 : Visite par le maire de la plateforme de tri du courrier à Charleville Mézières
- 11/10 : Réception du Jury du label Villes Sportives par le Maire et Bruno Rochon
- 11/10 : Assemblée générale de l'AS Cosec Gym Douce
- 15/10 : Assemblée générale de l'association des Ecoliers de Verlaine
- 19/10 : Conseil d'école

Compte rendu des commissions et des travaux en cours

Cadre de vie, fleurissement et communication :

- Le jury régional du label Villes et Villages Fleuris a rendu sa décision en date du 13/09/2021. Il confirme le maintien des 3 fleurs pour la commune de Juniville et conclu

que le jury a visité une commune agréable bénéficiant d'une qualité d'entretien de ses espaces, ainsi que d'un fleurissement harmonieux sur l'ensemble du territoire. Il note également une volonté de la nouvelle équipe municipale de maintenir un cadre de vie agréable pour ses habitants et ses visiteurs. Il conviendra néanmoins de porter davantage d'efforts sur le volet environnemental du label (par exemple, la gestion de l'eau).

La commission devra se réunir pour réfléchir aux améliorations à apporter à ce niveau.

- Il reste quelques précisions à apporter au règlement intérieur du cimetière. Il sera proposé en deuxième lecture au prochain conseil municipal.
- Le bulletin annuel est en cours de rédaction. La commission devra se réunir pour relecture lorsqu'il sera terminé.

Travaux et employés communaux :

- Le service technique travaille actuellement sur la préparation des plantations de printemps et réalise les tontes.
- Compte tenu du carnet de commande chargé de l'entreprise Richard, les travaux d'aménagement de la rue de l'Abbye ne se feront qu'en fin d'année voire en début d'année 2022.
- Rénovation logement du Château: les travaux sont toujours en cours pour une finalisation prévue le 05/11/2021. Le montant du loyer sera fixé à 480 € par mois hors charges.

Fêtes, cérémonies, Culture, Sport et Associations :

- Lors de la réception du jury du label Villes Sportives, Mr Le Maire, Mr Rochon et Mr Dié ont assisté à un entretien avec le représentant du label. Ils ont également visité ensemble les installations sportives de la commune.
La décision du jury est attendue pour le 18 décembre 2021 à Nancy.
- Concernant une éventuelle affectation de la maison de la jeunesse, plusieurs associations ont pris attache avec la mairie pour demander la mise à disposition de tout ou partie de ces locaux. Néanmoins, plusieurs jeunes ont pris contact avec Mr Rochon afin de l'informer qu'ils souhaitent relancer l'association de la jeunesse. Ils disposent d'un délai d'un mois pour agir et reformer l'association.
- Octobre Rose : pour la première fois, la commune a participé à la décoration du village. Mr Rochon remercie les conseillers municipaux pour leur collaboration. Le 17 octobre, la marche rose a réuni près de 1 000 personnes.
- Téléthon 2021 :
 - 03/12 : lâché de ballons au pôle scolaire Verlaine
 - 04/12 : recherche d'une animation pour la soirée. Deux prestataires ont été contactés mais ne répondent pas
 - 05/12 : « Le muscle au cœur du Téléthon » Organisation de courses, marches et circuits VTT au départ du musée Verlaine.
- 19/12/21 : spectacle de Noël
- 22/01/22 : Repas des aînés

Commission d'Aide Sociale :

2 demandes d'aides urgentes ont été reçues dernièrement. La commission se réunira le lundi 25 octobre pour étudier ces dossiers.

3-MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES

La salle du château jusqu'ici occupée par les services périscolaires va prochainement être libérée. Il est envisagé de la mettre à disposition des associations pour l'entreposage de leurs archives.

4-INFOS SUR LES MESURES COMPENSATOIRES DU PROJET EOLIEN DU MONT DES 4 FAUX

Historiquement, ce dossier concerne, avec 6 autres communes, la commune de Juniville depuis près de 15 ans. Le projet prévoit l'implantation de 8 éoliennes sur le terroir de la commune et le jugement du recours auprès de la cour d'appel de Nancy est attendu pour la fin de l'année, voire début 2022.

Lors de sa venue le 4 octobre 2021, Monsieur LESNE a rappelé les différentes mesures compensatoires prévues lors de l'implantation du parc éolien :

- Mesures écologiques et agricoles : Plantation de haies, de bandes enherbées, création de deux mares,
- Végétalisation d'espaces communaux
- Enfouissement des réseaux aériens et mise en place d'un éclairage économe en énergie.
- Mesures d'intégration paysagères : plantations de bosquets et plantations arborées.
- Mesures d'informations et de mise en valeur : création de circuits de promenades jalonnés de panneaux d'informations et d'un sentier agroenvironnemental dans une démarche d'information et de sensibilisation.

Le budget alloué pour ces mesures communales s'élève à un peu plus d'un million d'euros.

5-SITUATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire présente au conseil, d'une part, une situation intermédiaire avec des chiffres arrêtés au 30/09/2021 et d'autre part une projection de ce que pourrait être le compte administratif de l'année 2021 au 31/12/2021. Il note que la situation budgétaire s'améliore peu à peu. Il conviendra de continuer à fournir les efforts nécessaires pour un retour à des finances stables dans les années à venir.

6-INAUGURATION DE LA MAIRIE

L'inauguration des nouveaux locaux de la mairie est prévue le 20/11/2021 à 10 h en présence d'officiels, des membres du conseil municipal actuel et du précédent et de la population. Il est prévu la visite des locaux, discours et vin d'honneur.

7-DELIBERATIONS DIVERSES

- Mise à disposition de l'ancien local occupé par la CCPR : lorsque la CCPR sera installée dans les nouveaux locaux de la mairie, ce local sera loué à Mme Lovania Leclerc pour son activité de salon d'esthétique. Le loyer est fixé à 500 € Hors charges à compter du 1^{er} janvier 2022.
- Remise en place de l'indemnité de fonction de Mme Murielle Lebègue : dans la mesure où la commission fêtes, cérémonies et sports reprend après la période Covid l'organisation des manifestations habituelles, il est proposé que Mme Lebègue perçoive de nouveau son indemnité de fonction à partir du 1^{er} novembre.
Vote : 1 abstention et 14 voix pour.

8-QUESTIONS DIVERSES

- Dossier micro-crèche : suite à l'envoi à la Région Grand-Est du dossier de demande de subvention européenne, il a été adressé à la commune une demande de complément d'informations assez conséquente.
De plus, la CCPR qui avait proposé un prêt destiné à compléter le financement pourrait être considéré comme une aide financière et de ce fait incompatible avec la subvention FEADER qui doit rester unique. Cette contrainte nous obligera à avoir recours à un prêt auprès d'un organisme bancaire avec une éventuelle de la CCPR.
- Centrale d'achat communautaire : la centrale d'achat a pour principale fonction de centraliser tous les achats de différents produits en un seul point (ce serait la CCPR qui négocierait les tarifs) De cette manière, toutes les communes bénéficient des mêmes tarifs négociés tout en rendant possible, directement et individuellement, leurs achats à ces conditions.
- DETR/DSIL année 2022 : les dossiers de demande de subventions ont été reçus en mairie. Mr le Maire, avant de redéposer les mêmes dossiers qu'en 2021, non aboutis, (voirie rue de l'Abbye, parking et terrain de jeux du centre-ville) s'assurera de la possible acceptation de ces demandes de subvention pour 2022 auprès du Conseiller aux Décideurs Locaux (Mme Toury) et du Sous-Préfet eu égard les recommandations budgétaires de ces derniers.
- Demande d'implantation d'un distributeur de sacs à granulés de bois : le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande, considérant que l'offre est suffisante à Juniville.
- Le 21/10/2021 : visite du Préfet des Ardennes à Juniville. Visite de la micro-crèche, de la Marpa et du Musée Verlaine.
- Le 22/10/2021 : réunion avec le Sous-préfet et les maires de l'ex-canton de Juniville relative à la sécurité.
- Loyer fixé à la CCPR pour l'occupation des nouveaux locaux de la mairie : 900 € hors charges d'entretien et de maintenance à compter du 17 novembre 2021. La résiliation des locaux qu'ils occupent à ce jour au 15 Avenue des Ecoles sera effective le même jour, 17 novembre 2021. Voté à l'unanimité

Prochain conseil fixé le 30/11/2021.

La séance est levée à 22 h 45.